

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 01/08/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, M. Philippe FAYOLLE, Mme Béatrice RODRIGUES, Mme Sylvie SECOND, Mme Chrystelle MALIGEAY, M. Christophe FERRIER, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS,

ABSENTS et EXCUSES : Mme Isabelle MARJOLLET qui donne pouvoir à M. André MICHEL, M. Jean-Christophe VOUTE qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Bernard GAGNIERE qui donne pouvoir à Mme Chrystelle MALIGEAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Claire GARIN

N° 2025-07-08-02

OBJET : Régime indemnitaire des agents de la commune de Saint-Barthélemy Lestra

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-04-30-04 en date du 30 avril 2021 concernant le régime indemnitaire des agents de la commune.

Il indique qu'il y a lieu de réexaminer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au maximum tous les quatre ans.

Les grilles de chaque poste ont été revues et sont présentée à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1° **Décide** de maintenir le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté.

2° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Claire GARIN

Le Maire,
Pierre SIMONE

